

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 22 ) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS ( 14 ) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER  
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT  
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS  
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX  
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY  
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE ( 3 ) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET : Aménagement du site de la Gornière – réalisation d'un parking  
Approbation du plan de financement et signature des marchés de travaux**

*Le 30 mars 2007, l'ANRU, la commune de Châtellerault, et leurs partenaires, au premier rang les bailleurs sociaux, SEM Habitat du Pays Châtelleraudais et Habitat de la Vienne, ont signé une convention pour la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon.*

*Depuis cette date, 6 avenants ont été conclus pour adapter l'opération aux évolutions urbaines.*

*L'objet du dernier avenant, validé en comité d'engagement national le 18 décembre 2014, comportait, entre autres, deux opérations :*

- La restructuration d'une salle d'animation culturelle, la Gornière,*
- La création d'une maison des associations dans l'ancien escadron de gendarmerie.*

*C'est dans ce cadre que la ville de Châtellerault a lancé, avec l'aide de ses partenaires, la reconfiguration et l'extension de la salle de la Gornière ainsi que ses abords, correspondant aux deux opérations précitées.*

*Le planning prévisionnel s'étend sur 4 mois d'opération.*

*Le plan de financement prévisionnel est le suivant :*

*Dépenses estimées*

*Tranche ferme : 252 500 € H.T.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 22 juin 2017**

**n° 29**

**page 2/2**

*Tranche optionnelle : 62 500 € H.T.*

*Variante obligatoire : bicouche calcaire sur le parking secondaire*

Recettes attendues :

*du département : 7 %, soit 22 050 €*

*de l'ANRU : 35%. soit 110 250 €*

*solde estimé pour la Ville = 58% soit 182 700 €.*

\* \* \* \* \*

**VU** la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en date du 30 mars 2007,

**VU** la délibération n°2 du conseil municipal du 29 janvier 2015 portant sur l'Avenant n°6 à la convention ANRU,

**VU** les articles 66 à 68 du décret 2016-360, relatifs aux appels d'offres ouverts,

**VU** l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le maire à signer les marchés sur autorisation du conseil municipal, sur la base de la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

**CONSIDERANT** qu'un avenant à la convention avec l'ANRU entre les maîtres d'ouvrage concernés et le préfet du département de la Vienne, délégué territorial de l'ANRU, fixe l'engagement réciproque entre les parties et porte autorisation d'engager les opérations qui en découlent,

**CONSIDERANT** l'importance du traitement de cet espace,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus, en appelant les subventions auprès des financeurs, Conseil Départemental et ANRU,

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les marchés.

Les dépenses seront imputées sur le compte budgétaire 820.21/2315/102/4600.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

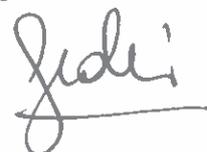
28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017